XIXe ANNÉE — N° [illegible] — MERCREDI 8 JANVIER 1908

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

La Journée

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, est en Espagne. Il est reçu par le roi.

—o—

A la suite des négociations engagées entre les Compagnies des houillères de la Loire et les mineurs, un accord transactionnel est proposé.

—o—

La température, à Paris, par suite d'un changement de vent, s'est beaucoup adoucie.

—o—

ÉTRANGER. — Un télégramme du général Lyautey dit que les opérations militaires avec les Beni-Snassen sont closes.

La « Nive » a encore à bord un important matériel.

Un lieutenant, au cours des opérations de sauvetage, a péri. Deux matelots se sont noyés.

—L'affaire Druce-Portland est terminée, les poursuivants renonçant à leur action.

Assemblées régionales de l'épiscopat

Conformément à nos précédentes informations, nous sommes en mesure de confirmer que NN. SS. les évêques tiendront prochainement des réunions régionales.

Ils se répartiront en quatre groupes : Paris recevra les archevêques et évêques des provinces de Paris, Sens, Bourges, Tours, Rouen et Rennes ; Reims, ceux des provinces de Reims, Besançon et Cambrai; Lyon, ceux des provinces de Lyon, Aix, Avignon et Chambéry ; enfin, Bordeaux, ceux des provinces de Bordeaux, Toulouse, Albi et Auch.

LA RÉCEPTION DU CARDINAL ANDRIEU
A MARSEILLE

Hier après-midi, à 2 heures, le cardinal Andrieu a été reçu en grande solennité à la cathédrale de Marseille. Le Chapitre, le clergé, les communautés religieuses, des délégations des œuvres catholiques, et plus de dix mille fidèles, assistèrent à cette imposante cérémonie.

Le cardinal, vêtu de la pourpre cardinalice, a fait son entrée sous le porche au son des orgues et aux applaudissements enthousiastes de la foule.

M. le vicaire général Fabre, montant en chaire, salue Son Eminence au nom de l'Eglise et du clergé de Marseille, et observe, en terminant, que cette dignité honore non seulement la ville de saint Lazare, mais encore l'épiscopat français tout entier.

Le cardinal Andrieu prend ensuite la parole, et, avec une touchante modestie, reporte tout l'honneur de son élévation sur son clergé, sur les religieux, sur tous ses diocésains, qui l'ont soutenu dans ses luttes récentes : il proteste vivement contre la loi de séparation, contre la campagne de laïcisation, et assure qu'il n'oubliera jamais que la pourpre lui impose de nouvelles obligations et de nouveaux sacrifices. Il termine par les paroles mêmes du Saint-Père : « Les catholiques de France doivent regarder avec amour Rome et Marseille. »

A peine achevée cette éloquente allocution, la cathédrale s'illumine, les chants retentissent, le cardinal prend place sous le dais dressé du côté de l'Evangile, et la procession commence, solennelle, pour le rite de l'obédience.

A l'issue de la cérémonie, le cardinal Andrieu a reçu, dans la chapelle du Chapitre, le clergé et les fidèles.

L'ANNUAIRE PONTIFICAL de la Bonne Presse, plus volumineux que jamais, a paru ; il est devenu, cette année, une véritable encyclopédie, remplie de renseignements utiles, érudits et pratiques, de statistiques, etc.

A l'heure de persécution et de schisme où nous entrons on y lira avec intérêt un travail considérable, curieux et documenté sur l'Eglise de France pendant la Révolution, avec les portraits des évêques constitutionnels ; c'est plein de leçons.

Cette histoire est complétée pour l'année présente, par un tableau des Consistoires de 1907, avec les portraits soignés des nouveaux évêques.

Quel splendide monument de l'Eglise romaine apparaît sous la couverture de ce bel annuaire !

Demain nous donnerons la préface de l'auteur, Mgr Battandier.

Volume de 700 pages à deux colonnes ; prix, 5 francs ; port, 0 fr. 35 pour la France, 0 fr. 70 pour l'étranger.

Nous prions instamment les abonnés de vouloir bien joindre la bande du journal à toute demande de réabonnement ou de changement d'adresse.

LES MAIRES
ET LES CONSEILS MUNICIPAUX

Cette année, la France procédera au renouvellement de ses Conseils municipaux, qui, aussitôt élus, nommeront les maires et adjoints des villes et communes.

Dès à présent, l'opération de la revision des listes électorales est ouverte.

Du 16 janvier au 4 février à minuit, délai de rigueur, seront reçues les demandes de radiations et d'inscriptions, destinées à rendre les listes sincères, loyales et légales.

L'heure est passée de se désintéresser de la confection des listes électorales.

Car l'heure est passée de s'en aller répétant le même cliché inventé par les découragés qui veulent paraître faire contre mauvaise fortune bon cœur. L'heure est passée de dire des maires : « Après tout, ce n'est pas un mauvais homme », et des Conseils municipaux : « Après tout, on pourrait avoir pire. »

Et le moment est venu de dire : « Nous voulons un maire qui soit un bon homme, nous voulons un Conseil municipal tel qu'on ne puisse pas avoir mieux. Et, dès lors, que nous le voulons, le bulletin électoral en main, nous le pouvons. Nous sommes une commune où une ville composée de tout à fait braves gens ; nous n'avons pas de raison de nous contenter d'à peu près braves gens pour nous représenter, et pour défendre nos intérêts. Il nous faut une représentation complètement à notre image. »

Quand les villes ou les communes ont une majorité sectaire ou révolutionnaire, elles ont soin de se faire représenter par des sectaires et révolutionnaires, n'en acceptent que de bon teint, et dont elles soient sûres. Dieu merci, elles sont l'infime minorité ! Que les villes et communes libérales, catholiques, conscientes de leurs droits, soucieuses de l'éducation et de l'avenir de leurs enfants, fassent de même, et elles seront en mesure de lutter victorieusement contre la persécution, de se préserver des troubles, discordes et désordres, qui détruisent la paix publique et la prospérité commerciale, et d'être enfin maîtresses chez elles.

Qu'on n'en doute pas, de toute municipalité dont on a coutume de dire : « On pourrait avoir pire », on est exposé à dire le lendemain : « On ne peut pas avoir pire », ou encore : « Ah ! si on avait su ! »

En effet, ces municipalités à l'air bonhomme, ont toujours l'oreille tendue du côté des sectaires et des maçons. Elles disent ne pas les écouter, mais elles leur sourient — elles ont le sourire facile — et elles les entendent. De les entendre à leur obéir, il n'y a qu'un pas ; et, pour peu que le préfet ou le gouvernement soit avec eux — ce qui est le cas de l'heure présente — le pas est franchi.

Or, d'après la nouvelle législation, législation spoliatrice et persécutrice que chacun sait, les municipalités sont pourvues d'attributions si formidables que c'est d'elles que dépendent exclusivement la paix ou le trouble des communes.

Autrefois, la municipalité — de celles dont on dit : « On pourrait avoir pire » — pouvait rejeter sur l'administration préfectorale ou sur le gouvernement la responsabilité des abus et des excès qui se commettaient dans sa commune ; elle pouvait même en gémir hypocritement : « Je désapprouve, mais je suis forcé d'appliquer », était son cliché à elle.

Aujourd'hui, le cliché est brisé : les municipalités ont toute la responsabilité.

On l'a déjà exposé ici même : la loi du 2 janvier 1907 a transféré aux communes la propriété des églises ; elle leur a attribué la propriété des presbytères ; la Cour de cassation, — dans une espèce particulière, il est vrai — a jugé que la sonnerie des cloches appartient au maire. « Eglise, a récapitulé notre collaborateur « Franc », presbytère, sonnerie des cloches, réparations, tout dépend surtout des municipalités. »

Ne sait-on pas à quels abus les municipalités sectaires se sont déjà livrées sous l'empire de cette nouvelle législation ? Elles ont obligé le curé à quitter la commune, faute d'abri. Elles ont livré le lieu saint à des schismatiques tarés ; elles ont été jusqu'à tenter de vendre l'église aux enchères ; elles ont enlevé les cloches ou interdit de les sonner ; elles se sont emparées des clés, prétendant en être les seules dépositaires.

Les tribunaux feront un jour justice de ces abus ? Soit ; mais quand ? Et, dans l'attente, que devient la paix de la commune ?

Eh bien ! voilà à quel sort toutes les communes de France sont exposées, si tous les citoyens de France ne font pas du résultat des élections municipales leur premier souci !

Un effort donc, mes chers lecteurs, qui, tous, libéraux et catholiques, tous, amis de l'ordre et de la liberté, tous, croyant à Dieu et à la patrie, tous voulez garder votre église, votre curé et votre culte.

Un effort qui doit commencer, non pas au jour du scrutin, non pas demain, mais aujourd'hui, mais sur l'heure — sur l'heure pour la revision des listes électorales, sur l'heure pour l'étude du choix de vos candidats.

Je reviendrai certainement sur ce sujet capital ; je renouvellerai cet appel. Mais si je ne traitais ce sujet que plus tard, si je ne faisais entendre cet appel que plus tard, ce serait trop tard ; car les grandes œuvres ont besoin de profondes méditations et d'importantes préparations.

Méditons et préparons.

J. B.

Les listes électorales

On l'a dit plus haut, du résultat des élections municipales dépendent la paix et la liberté des consciences en chaque commune.

Le premier devoir qui s'impose à tous, c'est de s'inscrire et de faire inscrire les électeurs sûrs sur la liste électorale et d'y faire rayer impitoyablement tous les indûment inscrits.

Il n'y a pas un instant à perdre pour réunir les pièces nécessaires, afin de déposer à la mairie les demandes d'inscription et de radiation dans le *délai de rigueur* qui s'ouvre le 16 *janvier pour se terminer irrévocablement le 4 février à minuit.*

Nous rappelons que nos lecteurs peuvent demander à l'*Action libérale populaire*, rue Las-Cases, 7, Paris, tous renseignements pratiques, et la brochure *Revision des listes électorales* par M. L. Laya contenant toutes les instructions utiles qui leur sera adressée contre envoi de 0 fr. 25 franco.

Gazette

Surveillez notre vente

L'*Humanité* de ce jour demande à ses lecteurs de surveiller sa vente dans les kiosques, de s'enquérir du nombre de numéros vendus, des clients non servis faute de numéros, des défectuosités du service, etc.

Nous n'y trouvons rien à reprendre : l'*Humanité* est l'enfant cher au cœur de M. Jaurès : il est tout naturel que celui-ci s'occupe de lui. Mais alors pourquoi, lui qui surveille avec tant de vigilance sa progéniture dans les kiosques, nous refuse-t-il le droit de surveiller la nôtre dans les écoles ?

Au surplus, l'idée est bonne, et nous n'hésitons pas à la lui emprunter. Que de services nos amis pourraient nous rendre, en veillant à ce que la *Croix* fût dans tous les kiosques bien en vue à la disposition des lecteurs ! Les amis de la *Croix* ne seront pas, nous en sommes sûrs, moins vigilants que peuvent l'être ceux de l'*Humanité*.

Un curé à ses paroissiens

L'Etat ayant pris un titre de rente de 500 francs laissée à la paroisse d'Ermenouville (Seine-Inférieure) pour acquitter un certain nombre de messes, M. le curé d'Ermenouville refuse de payer l'impôt.

— J'ai dit les messes. L'Etat ne veut pas m'en donner les honoraires qu'il détient, je ne paierai pas l'impôt.

Le curé d'Ermenouville fut *saisi* le jeudi 19 décembre, et dimanche dernier 5 janvier on procédait à la vente de son mobilier.

A cette occasion le curé a adressé à ses paroissiens une circulaire dont voici la conclusion :

PAROISSIENS D'ERMENOUVILLE,

C'est moi qui suis saisi, mais c'est vous qui êtes frappés !

Vous êtes frappés, oui, parce que, en réalité, c'est à vous que Mme de Clercy a donné pour le presbytère, un titre de rente de 100 fr. représentant un capital de près de 4 000 francs.

L'Etat l'a pris !

Vous êtes frappés, parce que Mme de Clercy vous avait laissé aussi un titre de rente de 500 francs pour fondation, représentant un capital de près de 18 000 francs.

L'Etat l'a pris !

Vous êtes frappés, parce que, dans quelques mois, ainsi que la Chambre des députés l'a voté il y a une quinzaine, le presbytère, donné par Mme de Clercy, va vous être enlevé par l'Etat comme les 22 000 francs de titres.

Vous êtes frappés, parce que tout cela vous avait été donné pour vous permettre d'avoir un curé, sans qu'il soit à votre charge.

C'est donc bien vous qui êtes frappés ! car le curé peut aller planter sa tente ailleurs. Le curé passe, la paroisse demeure !

A l'école laïque

L'autre jour, dans une école laïque de Maine-et-Loire, l'instituteur remarquait un de ses élèves dont l'attitude laissait quelque peu à désirer.

— Un tel, vous tenez-vous comme cela à l'église ?

— Non, M'sieu.

— Apprenez que l'école est aussi sacrée que l'église.

(L'écolier, après avoir regardé un moment la muraille nue) :

— Autrefois, peut-être, mais aujourd'hui il n'y a plus de christ.

Tout arrive.....

Même les cartes postales ; mais il faut le temps ! — On nous a remis, hier, deux cartes qui venaient d'arriver à leur adresse « 18, rue Lebouteux, à Paris, XVIIe ».

Elles venaient de Nancy, où elles avaient été mises à la poste, l'une le 11 novembre 1905, l'autre le 1er janvier 1906.

Au siècle de la vitesse et de M. Simyan !....

Où êtes-vous, vieilles diligences d'antan?

La retraite de M. Jaurès

Où est M. Jaurès ?

Le bruit courait — récemment — qu'il s'était retiré dans son château de Bessoulet pour y travailler au plan de son projet de loi sur l'organisation de la cité future.

D'aucuns disaient que M. Jaurès était dans sa famille, où il essayait de retenir sur le seuil du couvent sa fille, bien décidée à embrasser la vie religieuse.

Versions fantaisistes !

La vérité, c'est que M. Jaurès est depuis le mois d'octobre à Albi où il fut jadis professeur de philosophie.

Il travaille là dix heures par jour. C'est beau !

M. Jaurès s'exerce dans ces journées laborieuses à préciser sa pensée — ce qui lui est parfois difficile — sur l'organisation de la défense nationale..... dans la société de demain ou d'après-demain, cela s'entend.

On comprend que cela demande du travail et du temps.

DE L'UNIVERSITÉ A L'ÉGLISE

Les journaux du Midi annoncent une démission qui impressionnera : M. Ducamin, agrégé de l'Université, professeur au lycée Victor Duruy, à Mont-de-Marsan, quitte l'enseignement officiel pour entrer, dit-on, dans les Ordres sacrés.

M. Ducamin laisse le souvenir d'un bon professeur et d'un bon collègue. Nous ne pouvons que le féliciter de venir à l'Eglise, à l'heure où on s'apprête à lui arracher le droit d'enseigner : c'est une courageuse leçon.

AVEU A RETENIR

L'un des principaux ornements du « bloc », le citoyen Allard, fait dans la *Lanterne* les réflexions suivantes :

Tout dernièrement, le tribunal de Marmande, à la requête d'un certain abbé Gay, curé catholique et romain, en fonctions dans l'église de Loubès-Bernac, a condamné à 25 francs de dommages et intérêts un certain abbé Cavaillé, prêtre catholique dit schismatique, qui, avec l'autorisation du maire, avait célébré un service funèbre dans l'église de cette commune.

Les tribunaux de Clamecy, de Montmédy, de Riom et de Besançon ont rendu des jugements analogues.

Ainsi donc, dans une commune même avec l'autorisation du maire, représentant de la population, il est interdit à un prêtre non romain, si catholique qu'il se prétende, de dire la messe dans l'église qui est la propriété de cette commune. Ce privilège est exclusivement réservé au prêtre romain, c'est-à-dire au prêtre nommé et désigné par le pape, par l'intermédiaire des évêques.

Il est évident que sont absurdes les jugements qui, en régime de séparation, produisent de tels résultats. Mais on ne saurait les reprocher aux juges, car ils sont dans l'esprit et dans la lettre des lois de 1905 et 1907.

Les coupables, en l'espèce, ne sont pas les juges qui appliquent les lois ; c'est le gouvernement et les législateurs qui les ont faites.

N'en déplaise au citoyen Allard, ces jugements ne sont aucunement absurdes. Outre qu'ils se trouvent, comme lui-même le reconnaît, rigoureusement conformes à la légalité, ils sont conformes de plus au plus simple bon sens.

C'est aux catholiques qu'on a volé leurs biens. Pour éviter la révolte de l'opinion, on a décidé de remettre les biens enlevés à la disposition des spoliés, c'est-à-dire des catholiques.

Or, les schismatiques ne sont plus des catholiques.

« L'absurdité » dont parle M. Allard n'existe donc que dans son imagination. Et il reste l'aveu fait par lui que les jugements contraires aux visées des schismatiques sur les églises catholiques sont conformes à la légalité.

F.

M. SCHOLLAERT

Il est probable, comme nous l'avons annoncé, que c'est à M. Schollaërt, président de la Chambre des représentants, que Léopold II confiera la succession de M. de Trooz.

M. Schollaërt est un ancien élève de l'Université de Louvain, qui a fourni à la Belgique tant d'hommes éminents. Il en sortit, le 19 août 1875, comme docteur en

droit. Inscrit la même année au tableau de l'Ordre des avocats du tribunal de première instance de Louvain, ses confrères le choisirent en 1894 comme bâtonnier de l'Ordre.

Il siégea au Conseil provincial du Brabant, de mai 1880 à juin 1888. Elu pour la première fois membre de la Chambre, par l'arrondissement de Louvain, le 19 juin 1888, il a été réélu sans interruption jusqu'à ce jour. Le 25 mai 1895, le roi lui confia le portefeuille de l'Intérieur et de l'Instruction publique ; il donna sa démission le 5 août 1899.

Depuis plusieurs années, il préside la Chambre des représentants avec une autorité et une impartialité auxquelles tous les partis rendent hommage.

M. Schollaërt est âgé de 57 ans.

Le bon juge de Saint-Nazaire

De notre correspondant :

Ce matin devait venir devant le tribunal correctionnel, l'affaire dite des voiliers nazairiens.

Les juges étant presque tous actionnaires de la Société, la Cour de Rennes avait constitué un tribunal composé du juge suppléant de Saint-Nazaire et de deux autres juges étrangers.

Or, ce matin, les cinq avocats, les témoins, les sept inculpés étaient présents, mais le bon juge nazairien manquait. On dut envoyer des télégrammes dans diverses directions priant d'expédier notre bon juge par tous les moyens. Ce fut inutile.

Cet incident unique dans les annales judiciaires fait ici l'objet des plaisanteries les plus joyeuses. Le tribunal de Saint-Nazaire, l'un des plus sectaires de France, joue actuellement de malheur.

Cette affaire, déjà ancienne, a été renvoyée encore une fois *sine die*.

Beau geste d'une municipalité

Deux demandes d'achat du presbytère de Châteaulin étaient faites. Sur la demande de M. Halleguen, maire et député, le Conseil a décidé d'accepter l'offre la moins avantageuse pour la ville, mais d'imposer à l'acheteur l'engagement d'affecter gratuitement l'immeuble au logement exclusif du clergé paroissial. Le second acheteur n'acceptait cette affectation qu'à titre onéreux.

LA PERSÉCUTION

Le 6 janvier, avec le concours du 1er chasseurs, de plusieurs brigades de gendarmerie, d'agents de police, le sous-préfet de Pontivy a procédé à l'expulsion hors de son presbytère du curé-archiprêtre de cette ville. On avait pris bien soin de laisser l'événement secret, de violentes manifestations paraissant inévitables de la part de la population.

RÉVOCATIONS DE DONATIONS

Le tribunal de Clermont (Oise) vient de condamner le séquestre de la fabrique de Thury-sous-Clermont à rendre à M. de Wuillefroy, maire de cette commune, le presbytère et les rentes s'élevant à 600 francs, données à la fabrique par M. de Cassini, le grand astronome, grand-père du demandeur.

AU MAROC

Fin des opérations contre les Beni-Snassen

Un télégramme du général Lyautey indique qu'il faut considérer comme close l'opération militaire proprement dite, engagée contre les Beni-Snassen.

Le général Lyautey énumère en détail les mesures qu'il convient de prendre pour organiser définitivement le régime de la police ; il estime qu'afin de marquer la cessation des opérations militaires, il est nécessaire de réduire immédiatement l'effectif des troupes.

Le général fait à ce sujet des propositions en vue du retour d'une partie des troupes dans leurs garnisons respectives d'Algérie.

Le sauvetage de la « Nive » 3 morts

Tanger, 7 janvier. Casablanca, 2 janvier. — La *Nive* a encore à bord des chevaux et un important matériel. Un détachement de tirailleurs a été envoyé pour prêter son concours.

Un lieutenant de ce détachement, nommé Cremadille, est tombé dans un puits de 18 mètres.

Il s'est fracturé le crâne et est mort cette nuit.

Les matelots qui se sont noyés en établissant le va-et-vient entre la *Nive* et la terre s'appellent La Gadec et Maindu.

La prise de la Kasbah de Médiouna Nouveaux détails

Tanger, 7 janvier. — Kasbah des Médiounas, 2 janvier. — Voici des détails sur les incidents qui ont suivi la prise de la Kasbah des Médiounas :

On sait que dans l'engagement d'hier un spahi a été tué et trois tirailleurs blessés. Les troupes ont campé sur le terrain entourant la Kasbah. La cavalerie, le service de santé et les services auxiliaires ont pénétré à l'intérieur.

Ce matin, à 7 heures, la colonne commandée par le colonel Boutegourd, sous la direction du général Drude, partit pour Si-Aïssa où des bandes nombreuses étaient réunies, l'approche de la colonne ayant été signalée, une partie des tentes avait été enlevée. A mesure que les troupes se rapprochaient, la panique se répandit parmi les indigènes. La cavalerie de la colonne, qui comprenait le goum et les spahis, envoya un émissaire pour dire aux Marocains que si personne ne tirait et que s'ils voulaient faire leur soumission, aucune attaque n'aurait lieu, ces propositions furent acceptées.

Mais pendant ce temps, les Marocains organisèrent un convoi qui partit vivement vers le Sud. Voyant cela, la cavalerie se déploya en bataille et se porta rapidement en avant sur l'éminence au sommet de laquelle se trouve Si-Aïssa. De là, elle aperçut une longue théorie de gens emmenant un important convoi.

Aussitôt les dispositions sont prises pour arrêter les fuyards. Le goum se porte en avant et à droite tandis que les spahis avancent plus lentement et à gauche, afin de fermer la retraite aux fuyards. A ce moment, la cavalerie reçoit des coups de fusil des Marocains. Alors le goum charge et les Marocains s'enfuient dans toutes les directions, abandonnant les troupeaux que le goum rassemble et ramène à Si-Aïssa. La razzia, ainsi faite, comprend deux mille moutons, deux cents bœufs, vingt chameaux, quelques chevaux et bourriques. La rentrée au camp de cet important convoi offrait un coup d'œil très pittoresque.

A 3 heures, le général Drude, escorté par un escadron de chasseurs, est rentré à Casablanca.

Demain matin, la colonne entrera à Casablanca, laissant une garnison à Mediouna, composée de un bataillon d'infanterie, une batterie de 75 et un peloton de spahis.

Dimanche, un nouveau convoi partira pobablement pour opérer le ravitaillement.

La Croix-Rouge

Mme la comtesse de Grailly et Mlle Villemenot, fille du général en retraite, de Saint-Servan, sont parties, dimanche, de Saint-Malo pour le Maroc où elles vont se mettre à la disposition des ambulances de la Croix-Rouge.

La « Gironde » va au Maroc

La *Gironde*, qui doit appareiller pour le Maroc, a fait aujourd'hui ses essais.

LE SECRÉTARIAT D'ŒUVRES SOCIALES DE BRUXELLES

Un auteur français, M. Bettencourt, a attiré l'attention du public catholique sur les secrétariats d'œuvres sociales de Belgique. Nous avions ces jours-ci la bonne fortune de visiter une de ces organisations, celle de Bruxelles, dont le siège est 28, rue Lacuenghien. Nous voudrions, nous réservant de revenir ultérieurement sur certaines œuvres rattachées à cet organisme, exposer brièvement de quel heureux esprit ce secrétariat nous semble animé :

Une chose frappe le Français visitant la Belgique : c'est le sens social ou plutôt — le lecteur excusera un néologisme — « associationniste » de nos voisins. « Là où il y a trois Belges, ils forment quatre Sociétés. » Les catholiques surent, au moins aussi bien que les socialistes, profiter de cette tendance heureuse. Ils constituèrent de nombreuses associations dont les adhérents sont attirés et retenus autant par le cœur que par l'intérêt : Mutualités, Syndicats agricoles, Syndicats ouvriers, etc. Ces derniers furent formés un peu trop tard, mais des apôtres comme le P. Rutten et l'abbé H. Vossen s'appliquent à réparer le temps perdu.

Entre toutes ces associations, il fallait un lien. Le lien, c'est le secrétariat d'œuvres sociales. Cet organisme patronné, conseille, dirige ; il ne supprime et même n'englobe rien. Mais un chiffre montrera l'utilité de son patronage. Le secrétariat de Bruxelles remonte à 1902 seulement ; or, depuis vingt-cinq ans, le chiffre de ses affaires a crû de 100 %.

L'organisation est partagée en deux grandes branches : œuvres agricoles et œuvres ouvrières. Le secrétariat est le siège des Syndicats ouvriers divisés en sections locales, afin de sauvegarder l'esprit de clocher, disons mieux, l'amour de la petite patrie, qui est une des caractéristiques du tempérament belge, épris en tout d'autonomie communale. Le même lieu est le siège des Fédérations agricoles. Notre guide nous expliquait la raison de cette différence. Les ouvriers de certaines professions sont souvent très disséminés, et il serait impossible de les syndiquer localement. Au contraire, le Syndicat local est imposé par les conditions mêmes du travail dans l'agriculture.

— Vos Syndicats, demandai-je, plutôt par acquit de conscience que par curiosité, car la réponse m'était connue d'avance, sont-ils exclusivement réservés aux catholiques militants ? Exigez-vous, à l'entrée, une profession de foi formelle ?

— Non pas, me fut-il répondu. Nos syndiqués doivent être tous respectueux des principes fondamentaux sur lesquels repose l'ordre social : propriété, famille, religion, mais c'est tout. Nos Syndicats sont chrétiens d'esprit, mais largement ouverts à tous les amis du juste et de l'honnête. Nous acceptons sans déplaisir, que dis-je, avec reconnaissance, des « dameuses », voire des libéraux de campagne, allant à la messe..... quitte à ne pas leur laisser une trop grande part dans la direction..... Aussi bien, le prêtre n'est pas le président de nos Fédérations et Syndicats ; il en est le conseiller ou l'ami.

Le secrétariat prend tous les moyens pour faire vivre activement les œuvres qu'il patronne. Il réunit souvent les présidents des Syndicats ouvriers afin de leur infuser un renouveau d'ardeur et d'accroître leurs connaissances. En ce qui concerne les Syndicats agricoles, le secrétariat est divisé en sous-secrétariats locaux ; à la tête de ceux-ci est un inspecteur dévoué chargé de visiter, au moins une fois par mois, les cinq ou six Syndicats confiés à ses soins. En outre, chacun est visité une fois l'an, officiellement, par le secrétariat.

Dans le service de la propagande, ceci surtout nous a semblé à noter, les ouvriers ayant des dispositions pour la parole, sont groupés sous la présidence de l'orateur d'élite qu'est M. Carton de Wiart. On les arme au point de vue économique et social, on les exerce dans des conférences contradictoires où ne manque jamais l' « avocat du diable ». Et les beaux parleurs socialistes n'ont pas ensuite d'adversaires plus redoutés que ces apôtres ouvriers possédant la conférence populaire, parce qu'ils ont l'âme populaire.

Il existe, en principe, un secrétariat d'œuvres sociales par arrondissement en Belgique. Tous sont caractérisés par le groupement d'œuvres diverses et par la présence d'employés et de propagandistes, spécialisés et rétribués, auxquels s'adjoignent souvent des orateurs bénévoles. Chacun de ces organismes a d'ailleurs son autonomie et son « quant à soi », celui de Gand tient la tête du mouvement ouvrier, celui de Louvain du mouvement agricole, etc.

Le récent *Guide d'action religieuse de l'« Action populaire »* rappelait ce mot d'un de nos adversaires par rapport à la loi du 1er juillet 1901 : « Cette loi nous tuera, si les catholiques français ont la moitié de l'énergie des catholiques belges. » Tâchons donc d'imiter nos voisins par leurs beaux côtés et de joindre à l'énergie et au bon sens belges la finesse et la grâce françaises.

Comte H. DE BOISSIEU.

M. Pichon à Madrid

M. et Mme Pichon sont arrivés par le Sud-Express, à 2 h. 20. M. et Mme Allende Salazar et le haut personnel du ministère des Affaires étrangères ; le comte de Pie de Concha, introducteur des ambassadeurs ; le marquis del Vadillo, préfet de Madrid ; l'ambassadeur de France et Mme Révoil, accompagnés de tout le personnel de l'ambassade, et de nombreux représentants de la colonie française se trouvaient à la gare.

Dans le salon d'attente, orné de fleurs à profusion, M. Allende Salazar présenta au ministre français le marquis de Carpa, capitaine d'artillerie, et le diplomate Salazar, que le roi a désigné pour être aux ordres de M. Pichon pendant son séjour.

Echange de visites

Le président du Conseil et les autres membres du gouvernement, le gouverneur, le maire et de nombreux personnages du monde politique et officiel ont déposé leurs cartes à l'ambassade de France. Le ministre des Affaires étrangères, M. Allende Salazar, a rendu visite à M. Pichon. L'entrevue a duré dix minutes. M. Pichon est allé chez M. Allende Salazar, puis chez le président du Conseil, avec qui il a conversé environ une demi-heure. A la sortie, il fut salué par un groupe de journalistes qui lui souhaitèrent la bienvenue. M. Pichon remercia en termes gracieux.

A 5 h. 30, M. Pichon et Mme Pichon, M. Révoil, MM. Daeschner, Gilbert, de Montille et Aygesparse, de La Panousse, avec leurs